

## LA SEXOSPECIFICITE DANS LA COORDINATION DE CAMP ET LA GESTION DE CAMP EN SITUATION D'URGENCE



*L'intégration des perspectives liées à la sexospécificité dans le processus et les activités de coordination des camps et de gestion des camps facilite la couverture des besoins élémentaires des femmes, filles, garçons et hommes.*

L'intégration des perspectives liées à la sexospécificité dans le processus et les activités de coordination des camps et de gestion des camps facilite la couverture des besoins élémentaires des femmes, filles, garçons et hommes et soutient directement la planification des services de protection et de l'assistance. Les analyses de la sexospécificité et les perspectives liées à la sexospécificité doivent être construites de manière culturellement acceptable tout en assurant l'application du principe d'égalité des femmes et des hommes.

La coordination et la gestion des camps et des situations identiques aux camps pour les populations déplacées impliquent toute une gamme de processus techniques, administratifs, communautaires et sociaux, alors que la coordination de camp se situe à un niveau différent et plus politique. La pratique de gestion des camps implique tout d'abord d'établir un partenariat et un lien avec les autorités gouvernementales, cela correspond à des activités humanitaires bien établies. L'administration et la supervision des camps sont en premier lieu la responsabilité des gouvernements et autorités nationales; toutefois, leur rôle n'est pas développé ici.

**La coordination de camps** implique la coordination des rôles et des responsabilités directement liées à l'élaboration et au soutien des plans nationaux/régionaux relatifs à l'établissement et à la gestion des camps (en incorporant des stratégies de retrait progressif et des solutions) ainsi qu'à la coordination des rôles et responsabilités de l'intervention humanitaire globale fournie dans les camps. L'objectif principal de la fonction de Coordination des camps consiste à créer un espace humanitaire nécessaire à l'exécution efficace de protection et d'assistance sensibles selon la sexospécificité et l'âge. En outre, la fonction de coordination de camp garantit l'application et le maintien des standards internationaux au sein des camps, l'identification et la désignation des agences et des partenaires pour la gestion des camps, le suivi et l'évaluation de la prestation des services et le règlement efficace des questions de piètre performance de gestion de camp et/ou des partenaires de prestations de service.

Chacun de ces domaines de travail doit être considéré du point de vue sexospécifique compte tenu de l'impact qu'il y a sur stratégies adoptées et les systèmes institués pour protéger et assister les femmes, filles, garçons et hommes dans les camps. Par exemple :

- il est important de sélectionner des partenaires de *module/secteur* qui adoptent une approche basée sur les droits et sur la communauté et qui appliquent l'analyse sexospécifique pour veiller à ce leurs activités couvrent les différents besoins des femmes et des hommes de tous groupes d'âge et de tous milieux.
- Le suivi du *caractère non militaire* des camps implique de collaborer étroitement avec le gouvernement et les autorités nationales mais également avec des personnes de tous âges et de tous milieux, en particulier les adolescents (filles et garçons), ensemble avec les enseignants, les parents et les responsables communautaires, de suivre les événements inexplicables comme le taux élevé d'abandons scolaires en école secondaire, etc.
- *La fermeture d'un camp et les stratégies de retrait progressif* doivent être développées avec les autorités nationales et la population affectée, afin d'assurer que les préoccupations de protection des femmes et des hommes soient prises en considération et que les autres membres de la population comprennent et acceptent la stratégie de retrait progressif.

**La gestion de camp** englobe ces activités dans *un seul camp* qui concentre la coordination des services (fournis par les ONG et autres), l'établissement de mécanismes

de prise en charge et de participation/mobilisation de la communauté, assurant que la prévention coordonnée contre la violence sexuelle et sexiste et les mécanismes d'intervention sont en place et suivent leur mise en oeuvre efficace. Les gestionnaires de camp sont également responsables de la maintenance de l'infrastructure du camp, de la collecte et du partage des données, de la distribution de services définis et du suivi de l'exécution de ces services par d'autres prestataires conformément aux standards agréés sur la sexospécificité. L'agence de gestion de camp collectera également et maintiendra les catégorisations des données par âge et par sexe afin d'identifier les lacunes dans les dispositions de protection et d'assistance et d'éviter la duplication des activités.

L'agence gestionnaire de camp instituera des mécanismes de dialogue systématique avec les femmes, filles, garçons et hommes en vue de développer une compréhension des rôles assignés selon leur sexospécificité, du partage des ressources, de propriété et des prises de décisions, y compris les relations entre hommes et femmes de groupes d'âge et de milieux différents dans les foyers et dans la communauté. Cette analyse permettra l'établissement de structures qui éviteront d'exacerber les discriminations et les inégalités.

L'agence gestionnaire de camp assure le suivi de la distribution des services de protection et d'assistance et travaille de manière participative avec les différents groupes et organismes de la communauté pour que tous les résidents du camp puissent accéder aux soins de santé, produits alimentaires et non alimentaires et autres services et qu'ils puissent les utiliser équitablement. En fonction des rapports de suivi des impacts, des actions ciblées et positives pourraient s'avérer nécessaires pour résoudre les besoins particuliers des groupes marginalisés et victimes de discriminations.

L'agence coordinatrice et l'agence gestionnaire de camp doivent surveiller la mise en oeuvre des principes suivants, tout en tenant compte des dimensions sexospécifiques dans chaque domaine, de la promotion de l'égalité des sexes au travers de l'intégration des perspectives liées à la sexospécificité et de l'assurance de la pleine et entière participation réelle des femmes, des filles, des garçons et des hommes.

## **QUE DEVONS-NOUS SAVOIR SUR LA COMMUNAUTÉ POUR COORDONNER ET DIRIGER LES CAMPS EN TENANT COMPTE DE LA SEXOSPECIFICITE DANS LES SITUATIONS D'URGENCE ?**

### **Données démographiques sur la population**

- Nombre de foyers et taille moyenne des familles.
- Nombre de résidents hommes et femmes par âge.
- Nombre de foyers à chef de famille unique ou non adulte par âge et par sexe.
- Nombre de personnes par âge et par sexe avec des besoins particuliers (enfants non accompagnés, personnes handicapées, malades chroniques ou personnes âgées).
- Nombre de femmes enceintes ou allaitant.

### **Rôles et responsabilités sexospécifiques**

- Quels sont les rôles sexospécifiques dans la communauté déplacée ?
- Qui prend les décisions et qui contrôle les ressources dans la communauté ?
- Qui s'occupe des enfants, qui accomplit les différentes tâches ménagères/la collecte d'eau et de bois, qui cultive pour couvrir les besoins de subsistance ?
- Qui parcourt de grandes distances pour obtenir des revenus en nature et en liquide ?
- Quels sont les biens familiaux contrôlés par les hommes ? les femmes ?

### **Structures de l'organisation sociale et pratiques culturelles**

- Quelles sont les structures sociales et culturelles pour les prises de décision dans la communauté ? Comment les femmes et les hommes participent-ils dans ces structures ?
- Les femmes et les hommes ont-ils une voix équivalente lors des prises de décision et des opportunités de participer et d'influencer la décision finale ?
- Faut-il mettre en place des actions positives ciblées pour que les femmes puissent réellement participer aux structures de prise de décision ?
- Comment se traduit la participation des adolescents filles et garçons ?
- Quel est le rôle des institutions religieuses et de leurs dirigeants dans la communauté et en quoi les pratiques religieuses renforcent-elles le rôle sexospécifique des femmes et des hommes ?
- Quels sont le rôle et la nature des loisirs culturels des femmes, des filles, des garçons et des hommes ?

### **Structures de justice locale et d'administration communautaire**

- Comment la législation nationale protège-t-elle les droits des femmes, des filles, des hommes et des garçons
- Des mécanismes de justice traditionnels sont-ils en place dans la communauté et sont-ils influencés par les systèmes culturels pouvant, dans certains cas, exercer une discrimination envers certains groupes de personnes, y compris les femmes et les filles ?
- Quels sont les mécanismes de sûreté et de sécurité promus par la communauté ? Sont-ils contraires aux principes des droits de l'homme ?

**IMPLICATIONS SEXOSPECIFIQUES LORS DE LA MISE EN OEUVRE DES PRINCIPES DE COORDINATION DE CAMP ET DE GESTION DE CAMP**

- **Accès et proximité** : Rédiger un accord avec les autorités nationales pour pouvoir accéder au camp et assurer une présence constante sur le terrain et à proximité des personnes affectées. Développer et entretenir des relations effectives avec les personnes déplacées, les communautés et les autorités locales. Cela nécessite une représentation équilibrée de femmes et d'hommes dans les équipes des agences de gestion et de coordination et dans le personnel d'encadrement pour pouvoir s'occuper des femmes et des hommes dans les communautés hôtes affectées. Le libre accès et la proximité permettent d'assurer le suivi des risques de protection et la mise en oeuvre de solutions liées à la protection.
- **Participation de la communauté** : Prendre des mesures particulières telles que d'assurer une représentation équivalente de femmes et d'hommes dans les structures communautaires décisionnelles et de fournir des sessions de renforcement des capacités de connaissance et de compétence utiles au rôle des dirigeants communautaires. Travailler en partenariat avec les femmes, les filles, les garçons et les hommes déplacés pour identifier et renforcer leurs capacités et mobiliser leur participation dans tous les aspects de la vie du camp. Fournir des opportunités et instituer des systèmes pour une participation croissante de la communauté dans la gestion quotidienne du camp et dans les prises de décisions relatives au camp.
- **Approche basée sur les droits et la communauté** : Promouvoir le respect et la protection des droits pour toutes les femmes, les filles, les garçons et les hommes concernés, avec une attention particulière à la protection des droits des femmes et des jeunes filles dans tous les domaines de travail.
- **Solutions durables par le biais d'une approche basée sur la communauté** : Identifier les mécanismes positifs d'adaptation à la situation, les compétences et les ressources des femmes, des filles, des garçons et des hommes et favoriser l'approche basée sur la communauté pour mettre en oeuvre des solutions durables face à leurs problèmes.
- **Renforcement des compétences des partenaires locaux** : Soutenir les partenaires locaux dans l'application de l'approche basée sur la communauté pour la coordination et la gestion du camp et renforcer leurs compétences et leur compréhension de la sexospécificité et des droits de l'homme.
- **Principe humanitaire, tenue éthique et code de conduite** : Respecter les principes humanitaires et se conformer au code de conduite de l'IASC. Les agences de gestion du camp doivent respecter les principes humanitaires et les standards éthiques fondamentaux et assurer la mise en oeuvre du *Bulletin du Secrétaire général sur les mesures spéciales de protection contre l'exploitation et la violence sexuelles*.

## **ACTIONS POUR ASSURER L'EGALITE DES SEXES DANS LA COORDINATION DE CAMP ET LA GESTION DE CAMP**

### **Politique de camp**

- Mettre en place des consultations et dialoguer avec le gouvernement national et les autorités locales ou, en leur absence, avec l'acteur non étatique exerçant un contrôle réel, afin d'élaborer une politique nationale pour le camp.
- Entreprendre une estimation participative et une analyse sexospécifique par âge des risques et des besoins de protection de la population déplacée et collaborer avec les autorités nationales pour s'assurer des résultats dans l'élaboration de la politique et de la stratégie du camp.
- S'assurer que la politique du camp comprend des stratégies de participation des femmes et des hommes affectés, de groupes d'âge et d'origines différents, dans l'estimation des besoins, la fourniture de protection et d'assistance et le développement et la mise en oeuvre de solutions durables.
- Développer des canaux de communication distincts pour partager la politique du camp avec les acteurs non humanitaires tels que les média, la société civile, les donateurs et la communauté diplomatique et les communautés locales/hôtes et plaider la cause des femmes, des filles, des garçons et des hommes déplacés.
- Élaborer et entretenir des systèmes de partage de l'information, de planification et de revue conjointes avec les autres partenaires humanitaires et de développement, au sein du module responsable de la coordination et de la gestion de camp, tels que les agences responsables de la gestion de camp et d'autres partenaires de module/secteur, l'équipe de l'IASC du pays et autres.

### **Identification du site et négociations**

- Discuter avec les autorités nationales et les autres acteurs pour arriver à un accord relatif à l'attribution de terres appropriées et au droit d'occupation des lieux pour des installations temporaires de camp et résoudre tous les litiges liés à l'attribution des terres.
- S'assurer que les besoins des femmes et des hommes sont représentés concernant l'emplacement des camps et dans tous les accords relatifs à l'accès aux terres agricoles de subsistance et à l'utilisation des ressources locales, y compris les marchés locaux, l'eau et les produits forestiers.

### **Identification et gestion des agences et partenaires responsables de la gestion de camp**

- S'assurer que tous les partenaires et les agences potentiels responsables de la gestion de camp sont déterminés à intégrer les perspectives liées à la sexospécificité, ont un personnel formé en conséquence et comprennent leurs responsabilités à ce niveau.
- S'assurer que toutes les agences responsables de la gestion de camp ont une approche basée sur les droits et la communauté en vue de soutenir l'intégration des perspectives liées à la sexospécificité et au respect des droits de l'homme.
- S'assurer que tous les partenaires et agences gestionnaires de camp ont des équipes sexospécifiques équivalentes pour travailler dans le camp.
- Établir des mécanismes d'établissement de rapports pour assurer la mise en oeuvre du Bulletin du Secrétaire général *sur les mesures spéciales de protection contre l'exploitation et la violence sexuelles*.
- Avec la communauté, identifier les compétences et les capacités des femmes et des hommes et identifier des membres de la communauté déplacée le cas échéant, pour garantir une équivalence sexospécifique.

### **Administration de camp**

- Collaborer avec les femmes et les hommes pour identifier les structures traditionnelles de gestion de la communauté et pour identifier et combler les lacunes empêchant les mêmes opportunités de représentation et de participation.
- Élaborer des règles de camp avec la communauté favorisant l'égalité des sexes et la protection des femmes, des filles, des garçons et des hommes.
- Collaborer avec les dirigeants femmes et hommes pour assurer une représentation équivalente (50 %) dans l'administration de camp et dans les structures communautaires de prises de décision.
- Soutenir les femmes et les adolescents filles et garçons pour renforcer leurs capacités de dirigeants et faciliter leur réelle participation.
- Surveiller les systèmes de justice traditionnels pour s'assurer du respect des droits, en particulier de ceux des femmes et des filles.
- Faire un suivi régulier des présences scolaires et un suivi aléatoire des abandons scolaires.

### **Établissement des standards de camp**

- S'assurer que les standards de protection et d'assistance dans les camps sont conformes aux droits de l'homme et promouvoir l'égalité des sexes de manière culturellement acceptable pour la communauté déplacée.
- S'assurer que toutes les agences responsables de la gestion de camp et autres partenaires sectoriels adoptent une équivalence de rémunération/salaire à travail égal pour les femmes et les hommes.
- Assurer des mécanismes de suivi et d'établissement de rapports sur la prévention et l'intervention face aux violences sexuelles et sexistes.

### **Principes humanitaires et codes de conduite**

- Mettre en valeur et faire le suivi du respect des principes humanitaires et des codes de conduite.
- Mettre en place des mécanismes d'établissement de rapports pour assurer la mise en oeuvre du Bulletin du Secrétaire général *sur les mesures spéciales de protection contre l'exploitation et la violence sexuelles*.

### **Sécurité dans le camp**

- Assurer une compréhension élargie des facteurs de risques spécifiques aux femmes, aux filles, aux garçons et aux hommes dans la mise en place de camp et intégrer cette analyse aux dispositions de sécurité de camp (par exemple, éclairage adéquat des endroits les plus fréquentés par les femmes et les filles, patrouilles sur les trajets de collecte de bois de chauffe, surveillance des chemins de l'école).
- Garantir la sécurité des camps par des patrouilles de policiers (femmes et hommes).
- Veiller à ce que les femmes participent directement dans les prises de décision liées aux dispositions de sécurité locale pour la communauté de camp.
- Effectuer des visites régulières de contrôle aux points de distribution alimentaire, aux postes de contrôle de sécurité, aux articles non consommables, à l'eau, aux sanitaires, au bois de chauffe et aux services comme les écoles et les dispensaires pour vérifier qui bénéficie de l'assistance et surveiller la prestation des services.
- Surveiller régulièrement les zones de sécurité à haut risque à différentes heures de la journée, notamment les chemins vers l'école pour les filles, les clubs vidéo la nuit, les bars, etc.

### **Enregistrement et profilage (y compris la gestion des papiers d'identité et des informations)**

- Collecter et analyser toutes les données sur la population permettant une catégorisation par âge et par sexe et identifiant les groupes avec des besoins particuliers, y compris les foyers à un seul chef de famille, les filles et les garçons non accompagnés et séparés.
- Veiller à l'analyse des informations pour étudier les impacts sur les femmes, les filles, les garçons et les hommes et planifier des manières destinées à combler les lacunes.
- S'assurer que les données et les informations analysées sont disséminées de différentes façons aux différents partenaires et aux membres de la communauté.
- Établir une carte géographique du camp, permettant à l'agence gestionnaire de camp de savoir où se situent les personnes avec des besoins particuliers, permettant de mieux cibler les ressources et les services. Veiller à ce que les informations soient tenues confidentielles.
- S'assurer que le gouvernement/les autorités nationales distribuent des cartes d'identité individuelles aux femmes et aux hommes et apportent un appui technique aux autorités le cas échéant.
- Travailler avec les partenaires pour avoir une attitude respectueuse envers les personnes déplacées, surtout envers les femmes, les enfants et les personnes âgées et pour surmonter les pratiques discriminatoires et les préjugés.

#### **Renforcement des capacités**

- Former un nombre équivalent de femmes et d'hommes aux problèmes de gestion d'un camp, y compris pour les estimations participatives auprès de la population affectée.
- Former et renforcer les capacités du personnel des partenaires, y compris des autorités gouvernementales, sur leurs rôles et leurs obligations de respect des principes humanitaires et du code de conduite.
- Former tout le personnel selon le Bulletin du Secrétaire général *sur les mesures spéciales de protection contre l'exploitation et la violence sexuelles*.
- Développer des partenariats avec les ONG locales pour étendre leurs capacités de gestion de camp et s'assurer que tous les programmes de formation intègrent les perspectives liées à la sexospécificité. Expliquer ce que cela signifie dans le contexte de la gestion des camps.
- Promouvoir l'importance de l'égalité des sexes au sein de l'agence gestionnaire de camp et parmi les partenaires. Veiller à la présence des dans toutes les formations de gestion de camp.
- Promouvoir les organisations basées sur la communauté et renforcer les capacités de participation au niveau des structures de gestion en retour.

#### **Mobilisation**

- Se mobiliser pour les besoins spécifiques aux droits des femmes et des filles déplacées de manière opportune et adéquat, et le cas échéant, pour apporter des changements dans la législation nationale pour améliorer leur protection.
- Se mobiliser pour les besoins particuliers des jeunes femmes et des jeunes hommes, surtout s'ils courent le risque d'être recrutés.

#### **Relations entre le camp et la communauté hôte**

- Établir un comité conjoint équivalent en hommes et femmes issus de la communauté hôte et du camp pour coopérer, résoudre les problèmes individuels et familiariser les relations entre le camp et la communauté hôte.

#### **Mécanismes de distribution**

- Veiller à ce que tous les groupes de population soient représentés dans le processus de prises de décision, la gestion et le suivi des distributions dans le camp et que la représentation des femmes et des hommes soit équitable.

- Créer un système de distribution de cartes de rationnement sur la base de discussion avec les femmes et les hommes pour s'entendre sur les mécanismes les plus aptes à protéger les droits des femmes.

**Suivi des prestations de services (y compris les soins de santé et psychosociaux, l'éducation, la sécurité, l'eau et l'assainissement [watsan], les moyens de subsistance, la protection et les préoccupations environnementales)**

- Veiller à la mise à disposition et à l'exécution efficace des prestations de service et d'assistance de manière à refléter les besoins sexospécifiques différents de la population du camp.
- S'assurer que les femmes et les hommes ont le même accès et le même contrôle des ressources et gèrent pareillement les services communautaires (puits, stockage communautaire, jardins communautaires).
- Consulter les femmes et les hommes pour développer des moyens équitables d'assistance tout en tenant compte des normes culturelles pratiquées par les communautés déplacées.
- Veiller à la mise en place de toutes les installations de camp en fonction des impératifs de sécurité et des séparations sexospécifiques nécessaires (sanitaires).
- Développer les connaissances et les compétences des femmes et des hommes afin qu'ils préservent et développent l'environnement et gagnent leur vie durablement.

**Fermeture des camps**

- Lors de l'établissement des directives de fermeture de camp, entreprendre une estimation participative avec les femmes, les filles, les garçons et les hommes d'origines diverses, pour s'assurer de la prise en compte de la différence des besoins des divers groupes dans la politique à adopter.
- S'assurer que les femmes et les hommes participent au processus de planification de fermeture de camp.
- Mettre en place des arrangements de dissémination de l'information dans le camp pour toutes les femmes, les filles, les garçons et les hommes
- Lors de discussion avec les femmes et les hommes de la communauté, mettre en place des mesures garantissant la couverture des besoins particuliers, comme ceux des filles et des garçons séparés, des personnes âgées, etc.
- S'assurer que les femmes, filles, garçons et hommes disposent des pièces d'identité nécessaires avant la fermeture du camp.
- Évaluer le site de retour/réinstallation, y compris la restitution des biens et du terrain. Organiser des visites sur place pour les femmes et les hommes.



## Liste de vérification pour évaluer les programmes destinés à l'égalité des sexes dans la coordination de camp et dans la gestion de camp

La liste ci-dessous provient de la partie des actions de ce chapitre et constitue un outil utile pour rappeler aux acteurs sectoriels les éléments-clés à prendre en compte pour les programmes destinés à l'égalité des sexes. De plus et avec les exemples d'indicateurs du chapitre Éléments fondamentaux, cette liste peut servir de base au personnel de projet pour développer des indicateurs spécifiques au contexte et mesurer l'avancement d'incorporation des questions sexospécifiques dans l'action humanitaire.

<b>Coordination de camp et gestion de camp</b>	
<b>Liste de vérification sexospécifique</b>	
<b>Analyse des différences sexospécifiques</b>	
1.	Les informations sont recueillies auprès des femmes, des filles, des garçons et des hommes sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>• La composition des foyers par sexe et par âge;</li> <li>• La division sexospécifique du travail et du pouvoir;</li> <li>• Les structures sociales et pratiques culturelles, y compris les obstacles possibles de participation des femmes, des filles, des garçons ou des hommes dans les prises de décision et la gestion des camps;</li> <li>• Les structures de justice locale et d'administration communautaire et leur possible différence d'effet sur les femmes, les filles, les garçons et les hommes; et</li> <li>• Les compétences, capacités et besoins des femmes, des filles, des garçons et des hommes.</li> </ul>
2.	L'analyse sexospécifique est reflétée dans les documents de planification et les rapports de situation.
<b>Conceptualisation</b>	
1.	Les femmes, les filles, les garçons et les hommes participent véritablement à la planification du camp.
2.	Les femmes, les filles, les garçons et les hommes sont consultés et participent à l'élaboration de la politique de camp.
3.	Les représentants des femmes et des hommes partagent leurs points de vue et leurs opinions avec l'agence gestionnaire de camp pour sa négociation de nouveaux sites pour le camp avec les autorités nationales et le gouvernement d'accueil.
4.	La conceptualisation du camp tient compte des opinions et des connaissances des femmes, des filles, des garçons et des hommes consultés.
<b>Accès</b>	
1.	L'information et la sensibilisation sur la gestion et sur la sécurité du camp sont distribuées de la même manière aux femmes, aux filles, aux garçons et aux hommes.
2.	Les informations sur la fermeture du camp sont communiquées de manière très appropriée afin d'atteindre tous les groupes de la communauté.
3.	Les femmes, les filles, les garçons et les hommes ont le même accès aux services et à l'assistance dans le camp.
4.	Les obstacles à l'égalité d'accès sont résolus rapidement.

<p><b>Participation</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les femmes sont représentées à 50% dans les structures administratives du camp.</li> <li>2. Les femmes et les hommes participent pleinement à la gestion des installations du camp.</li> <li>3. Les femmes et les hommes participent pleinement dans le processus de prises de décision relatives à la fermeture du camp.</li> </ol>
<p><b>Formation/Renforcement des capacités</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Un nombre équivalent de femmes et d'hommes reçoit une formation sur les problèmes de gestion de camp, y compris pour les estimations participatives avec la population affectée.</li> <li>2. 50% des membres du personnel gestionnaire de camp sont des femmes.</li> </ol>
<p><b>Mesures prises pour mettre fin à la violence sexuelle et sexiste</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Il existe une compréhension élargie des facteurs particuliers de risques rencontrés par les femmes, les filles, les garçons et les hommes dans le contexte du camp et cette analyse est intégrée aux dispositions de sécurité du camp (par exemple, l'éclairage adéquat des endroits fréquentés par les femmes et les filles, les patrouilles sur les trajets de collecte de bois de chauffe, la surveillance des chemins de l'école).</li> <li>2. Des policiers (femmes et hommes) patrouillent les camps.</li> <li>3. Les femmes participent directement dans les prises de décision sur les arrangements sécuritaires locaux pour la communauté de camp.</li> <li>4. Des contrôles réguliers sont effectués aux points de distribution alimentaire, des postes de contrôle de sécurité, des installations d'eau et de sanitaire et des services institutionnels (par ex. les écoles et les dispensaires).</li> <li>5. Les zones de sécurité à haut risque sont surveillées régulièrement à différentes heures de la journée, notamment le chemin de l'école pour les filles, les clubs vidéo la nuit, les bars, etc.</li> </ol>
<p><b>Actions ciblées basées sur une analyse sexospécifique</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Des mesures adéquates sont mises en place pour résoudre les besoins des groupes, y compris ceux des femmes, des filles, des garçons et des hommes souffrant du VIH/SIDA ou d'handicaps, les foyers à un seul chef de famille, les enfants séparés et non accompagnés, les personnes âgées, etc.</li> <li>2. Les femmes et les adolescents filles et garçons bénéficient du soutien nécessaire à renforcer leurs capacités de dirigeants et faciliter leur véritable participation.</li> </ol>
<p><b>Suivi et évaluation basés sur des données catégorisées par sexe et par âge</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Des structures et des mécanismes durables sont mis en place pour permettre un véritable dialogue avec les femmes, les filles, les garçons et les hommes.</li> <li>2. Les gestionnaires de camp collectent, analysent les données et rendent régulièrement compte des données catégorisées par âge et par sexe pour vérifier que les femmes et les hommes utilisent les installations du camp en fonction de leurs besoins.</li> <li>3. Des plans sont développés et mis en oeuvre pour régler les lacunes ou les inégalités.</li> </ol>

### Coordination des actions avec tous les partenaires

1. Les acteurs du secteur en question font la liaison avec les acteurs des autres secteurs pour coordonner les problèmes sexospécifiques, y compris en participant aux réunions courantes du réseau sexospécifique.
2. Le module/secteur est doté d'un plan d'action sexospécifique et a développé des indicateurs spécifiques mesurés régulièrement selon la liste de contrôle fournie dans le manuel de l'IASC sur la sexospécificité.

### Ressources

1. The Camp Management Project (Conseil danois pour les réfugiés, Comité international de secours, Conseil norvégien pour les réfugiés, Groupe des personnes déplacées OCHA et UNHCR). *Camp Management Toolkit*. Comité norvégien des réfugiés, 2004.  
<http://www.flyktninghjelpen.no/?did=9072071>
2. CICR. *Répondre aux besoins des femmes affectées par les conflits armés*. Genève, mars 2006. <http://www.icrc.org/web/eng/siteeng0.nsf/html/p0840>
3. Le Projet Sphère. *Charte humanitaire et normes minimales pour les interventions lors de catastrophes*. Genève, revu en 2004.  
<http://www.sphereproject.org/>
4. UNHCR. *Guide pratique sur l'usage systématique des standards et des indicateurs dans les opérations de l'UNHCR*. Genève, février 2006/2<sup>e</sup> édition.  
<http://www.unhcr.org/statistics/STATISTICS/40eaa9804.pdf>
5. UNHCR. *La violence sexuelle et sexiste contre les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées*. Genève, mai 2003. <http://www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/protect/openssl.pdf?tbl=PROTECTION&id=3f696bcc4>
6. UNHCR. *UNHCR Handbook for the Protection of Women and Girls*. Genève, juin 2006.  
<http://ocha.unog.ch/ProCapOnline/docs/library/Handbook%20Protection%20of%20Women%20and%20Girls.pdf>
7. UNHCR. *Manuel sur les situations d'urgence*. 2<sup>e</sup> édition. Genève, janvier 2000.  
[http://www.the-ecentre.net/resources/e\\_library/doc/han\\_Em.pdf](http://www.the-ecentre.net/resources/e_library/doc/han_Em.pdf)
8. UNHCR. *L'outil de l'UNHCR pour l'évaluation participative dans les opérations*. Genève, mai 2006.  
<http://www.unhcr.org/statistics/STATISTICS/40eaa9804.pdf>